

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
(Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2009

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil neuf, le dix neuf mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le cinq mars deux mil neuf, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

Etaient présents : Mme FISCHER, 1^{er} Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mme LENOIR, M. MOUGENOT, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes COQUERELLE, LAFAYE, CLAIREAUX, M. ARINI, Mme CHAHID, MM. DJELLAB, SOMMA, AYARI, ROURE, COLSON, Mmes HURTAULT, LÉCHARNY, M. GUILLARD, Mme MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; M. CAILLET, Mmes CHAVINIER, ESCLATTIER MM. AESCHLIMANN, DIAS, DJEDOU, Mmes DELAMARRE, AESCHLIMANN, Mlle CHAREF, M. DÉCHENOIX, Conseillers Municipaux.

Avaient donné mandat : Mme RICHARD ALAOUI, C.M.D. à Mme BAILLET, M.A. ; Mme RAUSCHER, C.M. à Mme CHAVINIER, C.M. ; M. BOUTIFFARD, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.

*

* *

Après appel nominatif et constat que le quorum est atteint, M. Romain JEHANIN est désigné en qualité de Secrétaire de Séance.

*

* *

LE CONSEIL,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

*

* *

LE CONSEIL,

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. à 8. CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
9. DESIGNATION DE MAITRE ALAIN LEVY POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE REFERE JUDICIAIRE ENGAGEE PAR MADAME CAPELLE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE.
10. DESIGNATION DE MAITRE ALAIN LEVY POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE REFERE PREVENTIF ENGAGEE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE.
11. DESIGNATION DE MAITRE ALAIN LEVY POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE REFERE PREVENTIF ENGAGEE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE.
12. DESIGNATION DE MAITRE ALAIN LEVY POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE REFERE PREVENTIF ENGAGEE PAR LA SCI CALLOT DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE.
13. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE-FRANÇOIS GABORIT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR LA SOCIETE BALAS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES CONTRE LES MARCHES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL.
14. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE-FRANÇOIS GABORIT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR LA SAS CONSTRUCTION MODERNE ILE-DE-FRANCE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE DE VERSAILLES.
15. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE-FRANÇOIS GABORIT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MONSIEUR JEAN DUPUY DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES CONTRE DEUX DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2008.
16. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE-FRANÇOIS GABORIT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MADAME JEANY HECKMANN DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES.

17. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE-FRANÇOIS GABORIT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MADAME BEATRIX TACQUARD DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES.
18. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE-FRANÇOIS GABORIT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MONSEUR FABIEN RODRIGUEZ DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES.
19. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE-FRANÇOIS GABORIT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MADAME AURELIE ROCHMAN DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES.
20. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE-FRANÇOIS GABORIT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MADAME FADHILA STITI DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES.
21. DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR M. ABDALLAH ACRAOUCHI DEVANT LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES.
22. CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE POUR LE PAIEMENT DES MENUES DEPENSES DU SERVICE HYGIENE ET SALUBRITE.
23. REPRISE DE CONCESSIONS TRENTENAIRES ACCORDEES A L'ANCIEN ET AU NOUVEAU CIMETIERES ET QUI N'ONT PAS ETE RENOUVELEES A LEUR EXPIRATION.
24. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES A DEMANDER AUX FAMILLES POUR LE SEJOUR DE LEUR(S) ENFANT(S) EN CENTRE DE VACANCES DURANT L'ANNEE 2009 (SEJOURS D'HIVER ET DE PRINTEMPS).
25. A 30. CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
31. MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE POINCARÉ AU PROFIT DE LA VILLE DE COLOMBES.
32. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ARMES DE LA PATINOIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION STUDIO MOBIL GLORIA.
33. MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE FRANCK ESPOSITO AU PROFIT DE LA SARL CHAÏKINA.
34. A 39. CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
40. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION CONCERNANT LE TERRAIN SIS 15 RUE HENRI POINCARÉ MIS A LA DISPOSITION DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE PAR L'ASSOCIATION DIOCESAINE.
41. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET ONEREUX D'UN APPARTEMENT SIS 28 BOULEVARD VOLTAIRE A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME TROCELLIER.

42. A 50. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
51. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « THEATRE ARMANDE BEJART ».
52. DESIGNATION DE MAITRE PIERRE-FRANÇOIS GABORIT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES PROCEDURES ENGAGEES PAR MADAME BEATRIX TACQUARD DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES.
53. MISE A DISPOSITION DU BASSIN CONCORDE ET DU GYMNASSE POINCARÉ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SOLIDARITE HANDICAPES 92.
54. MISE A DISPOSITION DU DOJO DU COMPLEXE SPORTIF LAURA FLESSSEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AIKIKAI PEREIRE.
55. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE DANSE DU GYMNASSE CARPENTIER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION NATARAJA INSTITUT DE DANSES INDIENNES.
56. A 65. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
66. FIN DE LA MISE A DISPOSITION A MONSIEUR MARC POLIXENE D'UN APPARTEMENT, A L'ECOLE ELEMENTAIRE MAURICEAU, 1 RUE MICHEL JOSEPH HEYMANN ET REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE.
67. A 71. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
72. REGLEMENT DES FRAIS DANS LE CADRE DES ACTIVITES JEUNES PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION JEUNESSE ET POLICE 92.
73. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE ET N. DUGUET, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR LA SIGNIFICATION D'UN CONGE D'UN BAIL COMMERCIAL.
74. A 84. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.

*

* *

LE CONSEIL,

DEMOCRATIE LOCALE

- VALIDE la liste modifiée des membres des cinq Conseils Consultatifs de Quartier.
- DESIGNÉ au scrutin secret les représentants d'associations locales appelés à siéger au sein des quatre formations de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Sont élus :

Pour le service de la restauration scolaire :

- Mme CUILLANDRE Elisabeth, représentant l'Association des Parents Indépendants (Voltaire)
- M. COUVERCELLE Frédéric, représentant le Groupement des Parents du Centre d'Asnières
- Mme LAHLOU Christelle, représentant l'Association des Parents Indépendants (Groupe scolaire Poincaré)
- Mme GREGOIRE Carine, représentant l'association PEEP
- M. HAPLIK Alexandre, représentant l'association FCPE

Pour le service de stationnement automobile en surface et souterrain :

- Mme ISAR Catherine représentant l'association V.A.G.U.E.S, (Vagues Voltaire Aulagnier Grésillons, Un Elan Solidaire)
- M. PATROUILLEAU Michel représentant l'association ULOPSE
- Mme PREAU Georgette représentant l'association Amicale des locataires des Courtilles
- M. DESFONTAINES Jacques représentant l'association Asnières Commune Vivante
- M. HOUETO Roger représentant l'association Villes Univers

Pour le service des marchés d'approvisionnement :

- Mme JUMEL Sylvaine représentant l'association Artisans du Monde 92
- Mme AUSINA Hélène représentant le Comité CGL des Locataires avenue E. Branly
- M. DANNEPOND Gilles représentant l'Union des Commerçants de Bécon Asnières
- Mme FROMION Stéphanie représentant l'association Institut Vies à Vies 92
- M. CUCO Georges représentant l'Association Place des Victoires

Pour le service de la gestion du cinéma l'Alcazar :

- Mme FROMION Stéphanie représentant l'association Institut Vies à Vies 92
- M. TATON Joël représentant l'association Atelier du peintre graveur
- M. DE GOUELLO Gwenhaël représentant l'association La Compagnie du Catogan
- M. PAYEN Philippe représentant l'association Selandi
- M. LABORIE Jean-Claude représentant les associations Haro sur le mégot et Boulevard du Théâtre

*

* *

LE CONSEIL,

DEVELOPPEMENT DURABLE

- AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention aussi élevée que possible pour l'élaboration d'un Agenda 21 sur la Commune d'Asnières-sur-Seine.

*

* *

LE CONSEIL,

FINANCES

- FIXE le taux unitaire des vacations funéraires à 20 €, tarif minimum requis par la législation.

*

* *

LE CONSEIL,

VIE ASSOCIATIVE

- ADOPTE la « Charte de la vie associative asniéroise » qui a pour objet d'officialiser et de structurer les relations entre la Ville et les associations.
- DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement et d'équipement ainsi que des subventions exceptionnelles de fonctionnement à diverses associations, œuvres sociales et organismes de droit privé, au titre de l'année 2009.
- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à la Ligue Nationale Contre le Cancer pour l'opération « Nager à contre cancer » organisée à la piscine Franck Esposito le dimanche 22 mars 2009, d'un montant égal aux recettes des entrées effectuées ce jour là.

*

* *

LE CONSEIL,

MARCHES PUBLICS

- DECIDE de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, pour :
 - les travaux préventifs et curatifs en vue de l'amélioration du fonctionnement des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales,
 - le nettoyage des locaux des écoles élémentaires.

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché conclu avec France Télécom pour l'extension du dispositif de vidéosurveillance urbaine, location d'un réseau de transmission des images (lot n° 2) ayant pour objet d'acter le changement de fabricant du matériel de vidéosurveillance et la modification des tarifs correspondante.

- ATTRIBUE le contrat de maîtrise d'œuvre, pour la construction d'un gymnase et d'un terrain d'évolution dans la ZAC « Asnières Bords de Seine », au cabinet ATELIER OS ARCHITECTES. Le coût est évalué à 1 300 000 € H.T. pour le gymnase et 600 000 € H.T. pour l'aire d'évolution qui comportera une piste d'athlétisme et deux terrains multisports.

- ATTRIBUE le marché pour les contrôles techniques réglementaires, pour une durée de trois ans, à la Société BUREAU VERITAS, pour un montant annuel variant de 50 000 € H.T. à 200 000 € H.T.

*

* *

LE CONSEIL,

TRAVAUX

- AUTORISE le Maire à signer la demande de permis de démolir la propriété communale 128 avenue de la Redoute à Asnières-sur-Seine afin d'éviter toute intrusion ou occupation illicite, en attendant la réalisation d'un programme de logements sociaux.

*

* *

LE CONSEIL,

PETITE ENFANCE

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre, pour la construction d'une structure multi-accueil d'une capacité de 60 enfants, 246/248 rue du Ménil, au Cabinet AGENCE A + SAMUEL DELMAS. Le coût de cette opération est évalué à 3 000 000 € H.T.

- AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'ADEME, du Conseil Régional d'Ile-de-France et de tout autre organisme, toute subvention pouvant être attribuée au titre de l'assistance à maître d'ouvrage dans le cadre des mesures à prendre en matière énergétique concernant la construction de la structure multi-accueil 246/248 rue du Ménil.

- ANNULE sa délibération du 18 décembre 2008 relative à la fixation du plafond des ressources pour la participation financière familiale dans les structures municipales d'accueil,

DECIDE de maintenir à 5 030,80 € le montant de ce plafond applicable jusqu'au 31 juillet 2009 et

FIXE ce plafond mensuel à 5 800 € à compter du 1^{er} août 2009.

*

* *

LE CONSEIL,

SPORTS

- DECIDE de lancer une opération de réhabilitation du gymnase Poincaré qui permettra la remise en état du bâtiment existant, l'agrandissement du mur d'escalade et la création d'un espace de 100 m² supplémentaires pour intégrer une loge de gardien, un hall d'accueil, des réserves et des sanitaires pour personnes à mobilité réduite. Son coût est estimé à 799 493 € T.T.C.

- DECIDE de lancer une opération d'extension du gymnase Carpentier qui permettra la création de deux salles supplémentaires, pour un montant de 1 100 000 € T.T.C.

*

* *

LE CONSEIL,

JEUNESSE

- AUTORISE le Maire à signer une convention avec WYSETC et ISIC France pour l'achat et la vente de cartes internationales d'étudiants et de cartes « jeunes » par le Bureau Information Jeunesse à destination des jeunes asniérois.

- AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) de Paris et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) des Hauts-de-Seine permettant au Bureau Information Jeunesse d'obtenir le label point d'appui local « Envie d'Agir » ayant pour but d'accompagner et de suivre les jeunes souhaitant développer un projet.

- AUTORISE le Maire à signer avec CDC Numérique, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat relatif à l'adhésion du Bureau Information Jeunesse au réseau et portail Cyber-Base.

*

* *

LE CONSEIL,

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- ADOPTE une motion relative à l'attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat du SIPPAREC des subventions apportées aux Villes adhérentes en matière d'éclairage public,
CONSTATE que cette position aboutirait, si elle était confirmée, à priver la Commune d'une ressource importante pour le financement des travaux d'investissement de l'éclairage public et
SOULIGNE l'importance de l'éclairage public comme service public communal de proximité et facteur de sécurité des personnes et de la circulation.

- DONNE un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Jouy-en-Josas au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour les compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité.

*

* *

LE CONSEIL,

- ADOPTE un vœu sur l'annonce préoccupante que constitue la suppression de la taxe professionnelle

SOUHAITE qu'une véritable concertation soit engagée avec les collectivités territoriales sur le devenir de la taxe professionnelle, pour une réforme innovante garantissant le lien entre les entreprises et les territoires et

DEMANDE que dans l'hypothèse de la suppression de la taxe professionnelle, cette dernière soit intégralement compensée par une recette équivalente qui ne devra pas peser sur les foyers.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 00h30.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs
intérieur et extérieurs de la Mairie
le VINGT-CINQ MARS DEUX MIL NEUF*

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE



Sébastien PIETRASANTA